S.A.S.U AB TEAM AUTO - en formation
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social : 485, Rue Denis Papin
26750 SAINT PAUL LES ROMANS
Immatriculation au RCS en cours

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 7 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Et le sept octobre,

Monsieur Ali ACUN, agissant en qualité de fondateur de la **SASU AB TEAM AUTO** en formation, dont le siège social est sis 485, Rue Denis Papin 26750 SAINT PAUL LES ROMANS, et dont il sera l'unique actionnaire a pris les décisions suivantes, sur l'ordre du jour ci-après :

- **CONSTITUTION DE LA SASU ET ADOPTION DEFINITIVE DES STATUTS**
- **NOMINATION DU PRESIDENT**
- **REMUNERATION DU PRESIDENT**
- **DATE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES**
- **ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION**

PREMIERE RESOLUTION - CONSTITUTION DE LA SAS ET ADOPTION DEFINITIVE DES STATUTS

L'actionnaire unique décide de constituer une société commerciale prenant la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle et adopte article par article le projet des statuts.

A. A

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT

L'actionnaire unique nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Président de la société, sans limitation de durée :

Monsieur Ali ACUN,
né le 27 octobre 1995 à ROMANS SUR ISERE (26),
demeurant à 3, Rue François Dominique Toussaint 26100 ROMANS SUR ISERE,
de nationalité française.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU PRESIDENT

L'actionnaire unique décide de n'attribuer aucune rémunération particulière à **Monsieur Ali ACUN**, Président, pour l'accomplissement de son mandat soit du **7 octobre 2023** au **31 décembre 2024**.

Toutefois, les frais engagés par le Président dans l'exécution de son mandat lui seront remboursés.

Monsieur Ali ACUN accepte les fonctions qui lui sont ainsi dévolues.

QUATRIEME RESOLUTION – DATE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

La date de démarrage des activités est fixée le **7 octobre 2023**.

CINQUIEME RESOLUTION - ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION

Monsieur Ali ACUN est désigné pour effectuer ou faire effectuer les formalités consécutives à la constitution de la société.

Monsieur Ali ACUN
(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

